

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 29 avril 2021 à <u>15 h 00</u> (Gymnase du lycée ATLANTIQUE)

L'état d'urgence sanitaire déclaré depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée de manière à respecter <u>rigoureusement</u> les règles en vigueur :

- la distanciation physique de deux mètres entre deux personnes,
- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

Il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Cette séance n'est pas accessible au public en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Il est prévu une diffusion en direct sur le site internet de la Ville ainsi que sur la page « Facebook royan.fr ».

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 19 mars et du 01 avril 2021.
- Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Installation de Monsieur Jean-Luc CHAPOULIE dans les fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Corinne MAROLLEAU.
- 2. Désignation de Monsieur Jean-Luc CHAPOULIE au sein des commissions communales en remplacement de Madame Corinne MAROLLEAU.
- 3. Approbation du soumissionnaire à la concession du sous-traité d'exploitation de plage site "Le Lido".
- 4. Mise en place d'une nouvelle sectorisation pour les établissements scolaires du 1er degré de Royan.

- 5. Dénomination de voie Résidence JOB à Royan.
- 6. Décision Modificative de crédits N°1/2021 Budget Principal.
- 7. Admission de créances éteintes Budget Principal.
- 8. Attributions de subventions diverses.
- 9. Attribution de subventions "social et familles".
- 10. Adhésion à l'association "Les révélations musicales".
- 11. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'Association « Équilibre », pour l'année 2021. (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
- 12. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan », pour l'année 2021.
- 13. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la ville de Royan et l'association "Le Rêve d'Icare" pour l'année 2021.
- 14. Syndicat mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) Modification des Statuts.
- 15. Enfouissement des réseaux de basse tension de télécommunication et d'éclairage public avenue Zola et avenue des Semis.
- 16. Enfouissement des réseaux de basse tension de télécommunication et d'éclairage public boulevard de la Marne.
- 17. Désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées AV n°85 et AV n° 86, situées 5 rue Joseph de Lelée à Médis, ZO n° 412 et ZO n° 413 situées lieu-dit "Champagne des Perdrigeats" à Médis.
- Déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AV n°85 et AV n°86, situées 5 rue Joseph de Lelée à Médis, ZO n° 412 et ZO n° 413 situées lieu-dit "Champagne des Perdrigeats" à Médis.
- 19. Approbation de la convention à conclure entre la Ville de Royan et le Syndicat Mixte de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) pour l'étude relative à la révision des profils de vulnérabilité de quatre sites de baignade.

. Questions diverses

Le Maire,

Patrick MARENGO